

Programme Vacances-Été | Programme Estival Ado

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2024

1. Renseignements sur l'identité de l'enfant			
Nom de famille		Prénom	
Adresse (numéro, rue, appartement)			
Ville	Province	Code postal	Téléphone (domicile)
Date de naissance		Âge	Sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Autre
Numéro d'assurance maladie		Date d'expiration de la carte d'assurance maladie	

2. Personnes à joindre en cas d'urgence et autorisation de départ	
Nom du parent/tuteur légal no. 1	Prénom du parent/tuteur légal
Téléphone	Cellulaire
Courriel	<input type="checkbox"/> J'autorise Loisirs-Action Val-Bélair à communiquer avec moi par courriel pour me transmettre de l'information sur les activités de loisir.
Nom du parent/tuteur légal no. 2	Prénom du parent/tuteur légal
Téléphone	Cellulaire
Courriel	<input type="checkbox"/> J'autorise Loisirs-Action Val-Bélair à communiquer avec moi par courriel pour me transmettre de l'information sur les activités de loisir.
Énumérer toutes les personnes autorisées à quitter avec votre enfant (nom complet, incluant les parents et/ou tuteur légal):	

3. Autres personnes à joindre en cas d'urgence ou lors de l'absence des parents	
Nom	Prénom
Téléphone	Cellulaire
S'agit-il : <input type="checkbox"/> d'un parent <input type="checkbox"/> d'un ami <input type="checkbox"/> d'un voisin <input type="checkbox"/> autre (spécifiez) :	
Nom	Prénom
Téléphone	Cellulaire
S'agit-il : <input type="checkbox"/> d'un parent <input type="checkbox"/> d'un ami <input type="checkbox"/> d'un voisin <input type="checkbox"/> autre (spécifiez) :	

4. Sécurité aquatique
À la date de la première journée du camp de jour, un enfant âgé de 5 et 6 ans doit obligatoirement porter une veste de flottaison individuelle (VFI). Pour un enfant âgé de 7, 8, 9 ou 10 ans, qui sait nager, doit obligatoirement passer un test de compétence aquatique. Un enfant de 11 ans et plus doit se soumettre à un test de compétence aquatique si le parent en a fait la demande dans la fiche santé. Vous devez procéder à l'inscription via le site internet de la Ville de Québec : https://ville.quebec.qc.ca/aquatique

5. Données médicales	
Votre enfant a-t-il une particularité médicale ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si OUI , précisez :	
<input type="checkbox"/> Asthme <input type="checkbox"/> Diabète <input type="checkbox"/> Épilepsie <input type="checkbox"/> Trouble de langage <input type="checkbox"/> Déficience, précisez : <input type="checkbox"/> Trouble cardiaque <input type="checkbox"/> Trouble sanguin <input type="checkbox"/> Trouble de l'ouïe <input type="checkbox"/> Trouble de comportement <input type="checkbox"/> Allergie, précisez :	
Autre information pertinente à connaître :	
Votre enfant possède-t-il un système d'injection d'adrénaline en cas d'urgence (exemple EpiPen™) ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non L'enfant doit toujours avoir son auto-injecteur avec lui dans un sac prévu à cet effet.	
Nom du médecin de famille (s'il y a lieu)	Téléphone
Votre enfant prend-il des médicaments ? <input type="checkbox"/> Non (Passez à la section 8) <input type="checkbox"/> Oui, spécifiez : _____ (Répondez à la section 7)	

6. Administration de médicaments
Important : dans l'éventualité où un médicament doit être administré à votre enfant, veuillez communiquer avec Loisirs-Action Val-Bélair. <input type="checkbox"/> Je dégage l'accompagnateur de toute responsabilité en cas de blessures, de maladies ou de dommages pouvant être occasionnés à la suite de l'administration ou de la non-administration du médicament décrit ci-dessus.

7. Autorisation médicale	<input type="checkbox"/> J'AUTORISE les responsables du programme Vacances-Été de l'organisme gestionnaire à diffuser, pour des raisons de sécurité, à tout le personnel du groupe de mon enfant, l'information contenue dans la présente fiche et, en cas d'urgence (accident ou maladie subite), à prendre les mesures nécessaires pour dispenser les premiers soins et veiller au transport de mon enfant jusqu'au lieu de traitement, si cela s'avère nécessaire. Le transport vers un centre hospitalier est aux frais du parent.		
8. Autorisation de diffusion d'images et de vidéos	<input type="checkbox"/> J'AUTORISE de prendre et diffuser des photos, des images vidéo ou enregistrement audio de l'enfant par l'organisme ou la Ville de Québec.		
9. Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé	<input type="checkbox"/> Je comprends que conformément à la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé</i> (RLRQ, c. p-39.1), les renseignements personnels recueillis par Loisirs-Action Val-Bélair nécessaires à la mise en œuvre du programme et au respect des clauses contractuelles reliées au Programme Vacances-Été, pourraient être communiqués à la Ville de Québec.		
10. Autorisation de départ	<input type="checkbox"/> J'AUTORISE mon enfant à quitter SEUL le programme Vacances-Été. Sinon, avec qui est-il autorisé à quitter le site (autre que les parents identifiés au point 2) ? <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Nom et prénom</td> <td>Nom et prénom</td> </tr> </table>	Nom et prénom	Nom et prénom
Nom et prénom	Nom et prénom		
11. Pour le programme Estival Ado (Relève-Ados)	<input type="checkbox"/> Je comprends que pour que l'inscription de mon enfant au programme « Relève-Ados », je devrai remplir l'annexe prévue et l'inclure avec ce formulaire.		

12. Confirmation et envoi de formulaire	
<input type="checkbox"/> Je certifie avoir lu et compris l'information demandée et avoir fourni les renseignements exigés de façon exacte et complète. Faites parvenir ce formulaire dûment rempli accompagné de votre paiement à Loisirs-Action Val-Bélair avant la date limite d'inscription.	
_____	_____
Signature du parent/tuteur légal	Date (jour-mois-année)

PROGRAMME VACANCES-ÉTÉ | PROGRAMME ESTIVAL ADO - FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2024

RENSEIGNEMENTS SUR LE PARENT/TUTEUR LÉGAL

Nom		Prénom	
Adresse (numéro, rue, appartement)			
Ville	Province	Code postal	Courriel
Téléphone (domicile)	Téléphone (travail)		Téléphone (cellulaire)

INSCRIPTION DE L'ENFANT

Relevé 24 : aux fins de déductions fiscales, indiquez le numéro d'assurance sociale et le nom du parent qui réclamera le crédit.		Nom du parent/tuteur légal payeur		N° d'assurance sociale
Nom de l'enfant		Prénom	Date de naissance	Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> Autre

PROGRAMME VACANCES-ÉTÉ ET RELÈVE-ADOS

SITES	SEMAINE 1 Le lundi 1 juillet au vendredi 5 juillet	SEMAINE 2 Du lundi 8 juillet au vendredi 12 juillet	SEMAINE 3 Du lundi 15 juillet au vendredi 19 juillet	SEMAINE 4 Du lundi 22 juillet au vendredi 26 juillet	SEMAINE 5 Du lundi 19 juillet au vendredi 2 août	SEMAINE 6 Du lundi 5 août au vendredi 9 août	SEMAINE 7 Du lundi 12 août au vendredi 16 août
Chanterelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Odysée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Base de plein air La Découverte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Orée-des-Bois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Camp régulier volet sport	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Camp régulier volet lecture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Relève-Ados	<input type="checkbox"/> (Du lundi 1 juillet au vendredi 16 août)						

TARIFICATION - PROGRAMME VACANCES-ÉTÉ		TARIFICATION - RELÈVE-ADOS	
Tarification par enfant (pour les semaines)	Coût par semaine (Taxes incluses)	Enfant résidant	Enfant non-résidant
1 ^{er} enfant	66 \$	420 \$	630 \$
2 ^e enfant	61 \$		
3 ^e enfant	56 \$		
4 ^e enfant et plus	33 \$		
Enfant non résidant	150 \$		

Coût (\$)

PVE Semaine 1 : _____ \$
 PVE Semaine 2 : _____ \$
 PVE Semaine 3 : _____ \$
 PVE Semaine 4 : _____ \$
 PVE Semaine 5 : _____ \$
 PVE Semaine 6 : _____ \$
 PVE Semaine 7 : _____ \$
 Relève-Ados : _____ \$
TOTAL : _____ \$

Type de paiement :

- Argent
 - Débit
 - Chèque*
Un versement complet ou en deux versements égaux (soit un chèque daté de la date d'inscription et un deuxième chèque postdaté au 1^{er} juin 2024).
- *Frais administratif de 20 \$ ajouté pour un chèque sans provision).

Soutien à la participation des enfants ayant des besoins particuliers : Pour avoir droit à ce service, il fallait se procurer le formulaire en ligne au www.lavb.ca ou en se présentant en personne au bureau administratif et le retourner au plus tard le 1er avril 2024. Vous pouvez tout de même faire une demande, mais celle-ci sera analysé tardivement et seulement si nous avons tout notre personnel. À noter que l'inscription doit avoir été entièrement complétée pour avoir accès au service.



Loisirs-Action
Val-Bélair



ÉDITION 2024

Assurez-vous de vérifier les modalités d'inscription et de paiement. Il faut remplir un formulaire par enfant par inscription.

INSCRIPTION

Inscription en ligne : Du lundi 15 avril, à 19 h au mardi 6 mai, à 23 h 59.

Inscription sur place (papier) : Du mardi 16 avril, à 10 h au mardi 6 mai 2024.

Premier arrivé, premier servi. Places limitées.

Non-résidant : À partir du 7 mai, si des places sont disponible.

RENSEIGNEMENTS

(418) 915-9965 | info@lavb.ca | lavb.ca

PROGRAMME VACANCES-ÉTÉ 2024 | PROGRAMME ESTIVAL ADO 2024

MODALITÉS

- Il est obligatoire de remplir un formulaire d'inscription par enfant. Vous pouvez demander une copie papier sur demande en nous contactant au préalable sur les heures de bureau ou par courriel.
- Les méthodes de paiement uniquement acceptées sur place : Argent, chèque ou débit.
- Pour le paiement en argent ou par carte de débit, le montant de l'inscription doit être payé en totalité lors de la remise du formulaire d'inscription.
- Pour le paiement par chèque : Il doit être à l'ordre de Loisirs-Action Val-Bélair. Il est possible de faire deux versements égaux en nous remettant le premier chèque daté de la date d'inscription et le second daté du 1er juin 2024.
- Politique pour un paiement par chèque sans provision : Des frais administratifs de 20 \$ seront chargés au client pour un chèque sans provision et seront automatiquement ajoutés au dossier du client. Selon la situation, Loisirs-Action Val-Bélair se réserve le droit de refuser un nouveau paiement par chèque. En cas de refus, nous vous exigerons autre méthode de paiement.
- Aucune préinscription n'est possible.
- La tarification est établie grâce à l'implication de la Ville de Québec et des organismes gestionnaires.
- Le rabais famille s'applique uniquement pour des enfants d'une même famille inscrite à une même semaine.
- Aucuns frais supplémentaires chargés aux parents pour une inscription tardive.
- Aucuns frais supplémentaires exigés aux parents/tuteurs pour le transport pour des activités aquatiques et pour les sorties incluses dans le montant par personne attribué par la Ville à Loisirs-Action Val-Bélair.
- Des frais supplémentaires sont exigés aux parents/tuteurs pour des outils promotionnels (achat facultatif).
- Si des activités spéciales ou sorties supplémentaires à celles exigées au cahier des charges sont offertes, Loisirs-Action Val-Bélair peut exiger des frais supplémentaires aux parents/tuteurs.
- Politique de retard : Pour tout retard à partir de 17 h, des frais de 10 \$ par tranche de 15 minutes seront facturés.
- Aucune préinscription n'est possible.
- Pour les parents qui paient en argent, par chèque, carte de débit ou qui bénéficient d'une aide financière : vous pouvez vous présenter au Centre culturel Georges-Dor, situé au 3490 route de l'Aéroport, à partir du 16 avril, à 10 h.
- Assurez-vous d'avoir préalablement rempli le formulaire papier (consultez la section Documents au début du mois d'avril).
- Aucune place ne peut être réservée pour l'inscription sur place. Le paiement peut se faire en deux versements égaux (chèques uniquement), l'un daté de la date du jour et l'autre postdaté au plus tard le 1er juin 2024.
- Après la période d'inscription, une modification de semaine se traduit par une annulation et un remboursement de la semaine A et l'achat de la semaine B sera au tarif majoré de 10 %.
- La priorité étant accordée aux résidents de la Ville de Québec, les non-résidents peuvent s'inscrire à compter du 7 mai 2024, si des places sont disponibles.
- Coût pour les non-résidents : Applicable pour les enfants ne résidant pas sur le territoire de la Ville de Québec.
- Le rabais d'inscription familiale ne s'applique pas aux non-résidents.

FRAIS DE RÉSILIATION

Loisirs-Action Val-Bélair se conforme à la Loi sur la Protection du consommateur en ce qui concerne les procédures et les frais applicables lors de la résiliation d'une inscription. Le formulaire de remboursement est disponible au lavb.ca à la section Documents.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Je comprends que conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (RLRQ, c. p-39.1), les renseignements personnels recueillis par Loisirs-Action Val-Bélair nécessaires à la mise en œuvre du programme et au respect des clauses contractuelles reliées au Programme Vacances-Été, pourraient être communiqués à la Ville de Québec.

PROCESSUS D'INSCRIPTION

L'inscription en ligne est traitée de façon prioritaire étant donné la rapidité du processus. L'inscription remise à nos bureaux ou reçue par la poste (ou via la chute à courrier) sera traitée que lors de sa réception (la date et l'heure de la remise du formulaire seront indiquées sur chaque formulaire). La fiche d'inscription doit être complète. Une fiche d'inscription incomplète ou sans la présence du paiement ne sera pas traitée et sera retournée à l'expéditeur. Notez qu'aucune priorité ne sera accordée par la suite pour le traitement de la demande.

CLIENTÈLE ADMISSIBLE

- Le camp de jour soutenu dans le cadre du Programme Vacances-Été est destiné aux enfants de 5 à 12 ans.
- L'enfant doit être âgé de 5 ans au 30 septembre de l'année en cours.
- L'enfant doit être âgé de 12 ans au moment de sa participation.

RENCONTRE

Pour 2024, une capsule sera préparée par l'équipe de coordination. Vous serez invité à poser vos questions aux coordonnateurs via une publication sur notre page Facebook ou par courriel. Par la suite, les coordonnateurs du Programme Vacances-Été s'assureront de répondre à toutes vos questions à travers cette capsule qui sera diffusée par la suite.

VALIDATION DES RENSEIGNEMENTS

Veuillez communiquer avec nous (par téléphone ou courriel) si vous avez des questions ou des modifications concernant les renseignements personnels de vous ou de vos enfants.

ÉVALUATION DES APTITUDES DE NAGE

La Ville de Québec a adopté une procédure de sécurité aquatique en matière de baignade à l'intention de tous les enfants inscrits au camp de jour. Le test de compétence aquatique a pour but de vérifier les aptitudes de tout enfant de 7 ans à 10 ans inclusivement. Les enfants de 11 ans et plus, quant à eux, doivent se soumettre au test seulement si le parent en fait la demande. La décision relève des sauveteurs et est sans appel. Aucune reprise du test n'est permise. Pour plus d'informations, consultez notre site web au lavb.ca.

PROGRAMME VACANCES-ÉTÉ

RÈGLES DE CONDUITE

RÈGLES DE CONDUITE

- Je respecte :
 - ✓ Les consignes des animateurs et celles de tous les membres du personnel du programme Vacances-Été, et ce, pour ma sécurité et celle des autres ;
 - ✓ Tous les membres du personnel et tous les enfants du Programme Vacances-Été, et cela, autant dans mes paroles que dans mes actes ;
 - ✓ Le matériel fourni ;
 - ✓ L'environnement (mettre les déchets à la poubelle, garder les locaux propres, etc.) ;
 - ✓ Les consignes dans l'enceinte de la piscine.
- Je demeure avec mon groupe en tout temps sur le site du programme Vacances-Été ;
- Je m'habille convenablement pour participer aux activités (tenue sportive) ;
- Je participe activement aux activités proposées ;
- À la fin de la journée, j'attends que mon animateur ait approuvé et consigné mon départ avant de quitter les lieux avec la personne autorisée à venir me chercher ;
- Je circule calmement dans les locaux ;
- Je circule à pied dans le parc ;
- Je laisse à la maison tout objet dangereux ou personnel (lecteur MP3, cellulaire, canif, jouets, figurines, cartes, jeux divers, etc.).

PROCÉDURE EN CAS DE MANQUEMENT AUX RÈGLES

Une gradation d'actes posés est prise en considération dans l'application des mesures disciplinaires. Ainsi, l'enfant doit avoir reçu deux avis de manquement dans une même catégorie pour franchir une étape à l'exception des gestes de violence grave où l'étape sera franchie immédiatement. Les catégories d'avis de manquement sont les suivantes :

- Je respecte les autres dans mes paroles et dans mes gestes ;
- J'agis de façon sécuritaire partout et en tout temps ;
- Au signal de mon animateur, je quitte l'aire de jeu, je ramasse mes effets personnels ou les jeux et je prends place dans le rang ;
- Je prends soin du matériel et de mon environnement ;
- Je respecte les règles du programme Vacances-Été.
- Le personnel du programme Vacances-Été se réserve le droit d'outrepasser l'ordre de ces procédures selon la gravité de l'acte, du contexte ou du comportement de l'enfant.

AVIS AU MANQUEMENT

Première intervention écrite de l'animateur auprès de l'enfant. L'animateur, en collaboration avec le responsable de site ou avec le responsable adjoint, doit aviser les parents, par téléphone ou en personne, des événements et, qu'au prochain manquement pour le même motif, l'enfant recevra un « avertissement ».

Étape 1 – Avertissement

Il est important de souligner que cette étape peut être enclenchée pour trois raisons :

- ✓ Acte de violence grave ;
- ✓ Deuxième manquement pour le même motif que l'avis de manquement ;
- ✓ Pour tout autre manquement grave à la suite d'un premier avis de manquement.

Advenant la non-résolution du problème, l'enfant est référé au responsable de site. Lors de la rencontre, un « avertissement » est remis à l'enfant où l'on y explique l'évènement. Cette règle doit être produite en concertation avec le responsable de site. Le parent doit en prendre connaissance et la signer lors d'une rencontre en personne avec le responsable. De plus, le responsable de site communique avec le parent par téléphone afin de s'assurer d'un bon suivi de la situation.

Étape 2 – Règle de vie

Advenant la non-résolution du problème, l'enfant est référé au responsable de site ou au spécialiste à l'intégration. Lors de la rencontre, une « règle de vie » est remise à l'enfant où l'on y explique l'évènement. Cette règle doit être produite en concertation avec le responsable de site et avec le spécialiste à l'intégration. Le parent doit en prendre connaissance et la signer lors d'une rencontre en personne avec le responsable. De plus, le responsable de site ou le spécialiste à l'intégration communique avec le parent par téléphone afin de s'assurer d'un bon suivi de la situation.

Étape 3 – Suspension 24 heures

Si la situation persiste ou une autre situation survient, l'enfant est retiré du programme Vacances-Été pendant une période de 24 heures. Celle-ci s'applique la journée suivante, et ce, même si une sortie était prévue. Un membre du personnel contacte le parent par téléphone afin qu'il vienne chercher l'enfant immédiatement et pour lui signifier la situation. Un « avis écrit de suspension » décrivant l'évènement est émis. Le parent doit en prendre connaissance et le signer lors d'une rencontre en personne avec le responsable et le coordonnateur.

Étape 4 – Expulsion définitive

Dans le cas où le comportement de l'enfant ne répond toujours pas aux règlements fixés par l'équipe du PVE, nous serons dans l'obligation de retirer l'enfant de façon définitive du programme Vacances-Été, et ce, sans remboursement. Il n'y aura aucune possibilité de le réintégrer pour l'été en cours. Un membre du personnel communique avec le parent par téléphone afin qu'il vienne chercher l'enfant et pour lui signifier la situation. Un « avis écrit d'expulsion définitif » décrivant l'évènement est émis et entre en vigueur dès le moment de sa signification. Le parent doit en prendre connaissance et le signer lors d'une rencontre en personne avec le responsable et le coordonnateur.

J'ATTESTE QUE J'AI PRIS CONNAISSANCE DES RÈGLES DE CONDUITE ET J'ACCEPTÉ CES RÈGLES EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE.